



AVIB
www.avib.ca
volleyball.avib@gmail.com

Association Volley-Ball Île Bizard



AVIB - Association de Volley-Ball Ile Bizard

En collaboration avec



Inscription – Saison 2022-2023

Veillez mettre en ordre de préférence les périodes où vous aimeriez ou pourriez être disponible pour jouer :

- Mardi ENTRE-DEUX
- Mercredi HYBRIDE
- Mercredi PLUS
- Dimanche 2.0
- Dimanche FRANGINES

Une évaluation sera effectuée durant les deux premières semaines pour vous assigner votre période de jeu.

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____ **Ville :** _____

Code postal : _____ **Téléphone :** _____

Courriel : _____ **Cellulaire :** _____

Numéro d'assurance maladie : _____ **Exp. :** _____
(obligatoire)

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom : _____ **Téléphone :** _____

Allergies : _____

Frais à payer :

Frais d'inscription = 95 \$ par période de jeu _____ \$

Frais de non-résident (si extérieur de Montréal) = 36 \$ _____ \$

Tournoi 4 février 2021 = 25 \$ (optionnel) _____ \$

Rabais (joindre le coupon rabais SVP) _____ \$

Crédit pour référence applicable sur les activités de l'AVIB (valeur 25 \$) _____ \$

Rabais COVID - Membre 2021-2022 (valeur 15 \$) _____ \$

TOTAL À PAYER _____ \$

Comptant Chèque à l'ordre de AVIB Virement Interact à volleyball.avib@gmail.com
(réponse à mettre pour la question : volleyball)

Reçu le : _____ Par : _____

Tous les joueurs seront évalués les mercredis des premières semaines de la saison Initiales _____

IMPORTANT À NOTER : Le choix de votre période de jeu n'est pas garantie et définitive. Vous devez être disponible pour jouer le mardi, le mercredi OU le dimanche. Votre période de jeu vous sera assigné suite aux évaluations.

SVP, remettre le chèque en main propre lors de la journée d'inscriptions ou faire parvenir à
Lise Rivard | 320, chemin de la Rive Boisée, app. 704, Pierrefonds (Québec) H8Z 3M2

Règlements

Volley-ball intérieur (18+)

Pratique du volley-ball dans une atmosphère détendue. Tous doivent respecter les règles de l'Association de Volley-Ball de l'Ile-Bizard et une évaluation sera effectuée pour l'acceptation des membres.

Non membre (visiteur)

Toute personne non inscrite aux périodes régulières lors de la soirée d'inscription devra déboursier des frais de 10 \$ par participation, dans la mesure où il y a une équipe avec moins de six (6) joueurs. Les non-membres sont assujettis aux mêmes règles que les membres.

Membre (participer à une période autre que celle où il s'est initialement inscrit)

Le membre qui désire participer à une période autre que celle où il s'est initialement inscrit est assujetti aux mêmes règles que le joueur non membre. Il lui en coûtera 5 \$ pour jouer.

Conduite antisportive

En aucun temps, les comportements suivants ne seront tolérés :

- › Abus verbal (propos racistes, sexistes, injurieux, etc.)
- › Sévices
- › Non-respect des lieux et/ou du matériel (bris d'équipement, bottes mouillées dans le gymnase, etc.) et/ou un autre joueur
- › Facultés affaiblis (drogues, alcool, etc.)
- › Comportement indésirable et/ou attitude négative, dérangeante.

Le responsable verra à l'application de ces règlements afin d'assurer la sécurité et le bien-être des joueurs. Toute personne prise en défaut sera pénalisée. Cette pénalité pouvant aller jusqu'à l'Expulsion de l'Association, auquel cas elle ne serait plus autorisée à participer à aucune activité de la ligue. Une personne qui aura été expulsée ne sera pas remboursée (frais d'inscription, frais de participation à une activité ou tout autre montant que cette personne pourrait avoir déboursé dans le cadre ou promotion de l'AVIB). Qui plus est, **une expulsion entraînera une suspension minimale de 5 ans, période durant laquelle la personne expulsée ne sera pas autorisée à se réinscrire aux activités de la ligue.**

La sécurité des joueurs et l'application des règlements relèvent du responsable.

Tous doivent respecter les règles de l'Association Volley-ball Ile-Bizard.

Une évaluation sera effectuée pour l'acceptation des membres et l'assignation de la période de jeu.

Retard

Tout membre qui prévoit arriver en retard à une période de jeu doit aviser son responsable à l'avance afin que ce dernier vous inclue dans l'élaboration des équipes. Si vous omettez d'aviser votre responsable et que vous vous présentez APRÈS que les équipes aient été formées, **vous ne serez pas autorisé à jouer, et ce, même si les équipes sont incomplètes.**

Explication : Lorsqu'un ou plusieurs membres se présentent en retard, cela force le responsable à refaire les équipes, occasionnant ainsi une perte de temps que les membres, ceux qui eux arrivent à l'heure, doivent subir. Nos responsables font tout leur possible afin de créer des équipes de force égale et l'ajout tardif d'un membre en retard compromet cet équilibre en plus de doubler le travail du responsable.

Absence non motivée

Un membre ayant indiqué être présent et qui prévoit s'absenter pour une ou plusieurs périodes de jeu doit aviser son responsable. Dans le cas contraire, ceci sera considéré comme une « absence non motivée ». **Tout membre qui cumule 3 absences non motivées ou ayant un taux de présences inférieur à 60 % durant l'année courante, perdra son droit à la pré-inscription pour la saison suivante.**

Explication: on nous demande régulièrement s'il y a de la place pour jouer (demande de non membre ou de membre inscrit à une autre période). Pour savoir s'il y aura de la place ou non, il nous faut savoir qui sera absent.

N.B. En début d'année, le responsable indiquera quels sont les délais à respecter afin de l'aviser de votre retard ou absence

Par la présente, je m'engage à respecter et me conformer aux règles de l'AVIB.

Signature: _____

Date : _____